

N° D'ORDRE : 2018-129

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 23**Pouvoirs : 04**Excusé : 00**Absents : 02**Qui ont pris part**à la délibération : 27**Date de convocation : 11 décembre 2018*SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France - Mme ROURE Simone - Mme DEFAUX Catherine - M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure – Mme MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno - M. CORNU François.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian à M. VINCENT Gilles, Maire - M. HOEHN Gérard à M. BALLESTER Alain - M. BLANC Romain (arrivé à 18h43, participe à partir du point n°3) à Mme MONTAGNE Françoise - Mme LEVY Séveryn à M. COIFFIER Bruno.

Absent : M. PAPINIO Raoul, Mme LEDUC Isabelle.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

1 - TARIFS PUBLICS LOCAUX 2019**D. TARIFS CALES DE HALAGE**

Monsieur le Maire propose de majorer les tarifs de 1,5% (arrondi à l'entier supérieur) à compter du 1^{er} janvier 2019.

TARIFS pour 3 JOURS

Selon longueur	Prix TTC	1/2 Tarif
	2019	2019
hors tout		
0m 00 à 4m 60	30,50 €	16,00 €
4m 61 à 5m 50	57,00 €	29,00 €
5m 51 à 6m 50	82.00 €	42.00 €

6m 51 à 7m 50	125,00 €	64.00 €
7m 51 à 8m 20	166.00 €	84.00 €
8m 21 à 9m 35	219.00 €	110.00 €
9m 36 à 10m50	300.00 €	153.00 €

- par jour supplémentaire : 40 %
- pierre froide gratuite pour 8 jours maximum
- pêcheurs professionnels et anciens pêcheurs : réduction de 50 %

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE PAR 25 POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. COIFFIER, MME LEVY)

- De fixer les tarifs de la cale de halage tels que proposés ci-dessus pour l'année 2019.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 21 décembre 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT